



## **CONSEIL MUNICIPAL** **DU 29 SEPTEMBRE 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt-neuf septembre, à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune de DOLUS D'OLERON se sont réunis à la Mairie de DOLUS D'OLERON en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Grégory GENDRE, Maire.

**Étaient présents :** Mmes ABGRAL – ARMINGAUD - BITARD - DE CALBIAC - DOS SANTOS -  
INSERGUET - LECHEVALLIER - RICOU - TESSIER  
MM. JAMPIERRE – LAVILLE - LEMAITRE – MEYSTRE - PLANTIER – TESSIER –  
VIAUD – DAVID - VILLA

**Étaient absents :** Mme BOILEAU (excusée, pouvoir donné à M. LAVILLE),  
Mme PAJOT (excusée, pouvoir donné à M. DAVID Gérard),  
Mme RIVES-FAULQUES (excusée, pouvoir donné à Mme RICOU Jacqueline),  
M. ARCICAULT Noham (excusé)

A été élue secrétaire : Mme Nicole INSERGUET

---

Le compte-rendu de la séance du 8 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe que l'intervention de Madame BEDRANI Naïla prévue à l'ordre du jour relative à l'extension des zones préemptables par le Département a été reportée au conseil municipal du 20 octobre 2014.

### **ORDRE DU JOUR**

Intervention de Madame Naïla BEDRANI, chargée de mission « Agriculture durable » à la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, relative à l'extension des zones préemptables par le Département

1. Election du 6<sup>ème</sup> adjoint
2. Modification des indemnités du maire et des adjoints
3. Création d'un 3<sup>ème</sup> bureau de vote à compter de mars 2015
4. Attribution d'une subvention à l'association Lud'Oléron

5. Proposition de mise à la location de la patinoire en dehors de son utilisation par la Commune
6. Prise en charge des frais de formation initiale pour l'obtention du Certificat de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) (agents/élus)
7. Demande de subvention pour le sentier des naissances
8. Décision modificative de crédits
9. Renouvellement CAE de Monsieur MONTIL André
10. Recrutement en contrat d'apprentissage pour un BTS Tourisme
11. Révision des limites administratives du Port de la Baudissière
12. Renouvellement de la convention d'assistance technique générale avec le Syndicat Départemental de la Voirie des communes de la Charente-Maritime
13. Convention avec ORANGE dans le cadre d'études préalables aux travaux de génie civil
14. Approbation bilan et compte de résultat 2013 concernant les 9 logements locatifs sociaux « La Cossarde »
15. Positionnement de la Commune concernant le projet des filières de la Malconche

### **Questions diverses**

- Ecrivain public
- Protection dunes de La Rémigeasse

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **1 - ELECTION DU 6<sup>ème</sup> ADJOINT**

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération en date du 30 mars 2014 fixant le nombre d'adjoints à six,

Vu la démission volontaire pour raisons professionnelles de Monsieur Lionel LAVILLE de ses fonctions de 2<sup>ème</sup> Adjoint,

Vu les articles L.2122-7, L.2122-7-1, L.2122-8, L.2122-10 et L.2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la vacance de poste de 6<sup>ème</sup> adjoint en raison de la promotion automatique d'un rang, pour chaque adjoint d'un rang inférieur à celui de l'adjoint démissionnaire,

**a procédé à l'élection du 6<sup>ème</sup> adjoint.**

**M. Mickaël VIAUD s'est porté candidat et a été élu 6<sup>ème</sup> adjoint à la majorité par :**

**16 voix POUR et**

**6 ABSTENTIONS :** (Mme RICOU (pouvoir de Mme RIVES-FAULQUES)

MM. DAVID (pouvoir de Mme PAJOT) – VILLA – VIAUD).

### **2 - MODIFICATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de Monsieur Lionel LAVILLE de ses fonctions d'adjoint et à l'élection de Monsieur Mickaël VIAUD au poste de 6<sup>ème</sup> adjoint, les délégations de fonction ont été modifiées, supprimant de fait la délégation accordée à

Monsieur VIAUD en qualité de conseiller municipal et en attribuant les délégations suivantes à :

- Madame Béatrice BOILEAU, 4<sup>ème</sup> adjointe, déléguée chargée de l'Urbanisme
- Monsieur Mickaël VIAUD, 6<sup>ème</sup> adjoint, délégué aux affaires maritimes

Il propose, en conséquence, de modifier les taux applicables aux indemnités du Maire, des Adjointes et conseillers délégués, comme suit, avec effet du 1<sup>er</sup> octobre 2014 :

FONCTION	NOM	PRENOM	TAUX DE L'INDEMNITE
Maire	GENDRE	Grégory	37,5 % de l'indice 1015
1 <sup>er</sup> adjoint	TESSIER	Élodie	16,5 % de l'indice 1015
2 <sup>ème</sup> adjoint	INSERGUET	Nicole	16,5 % de l'indice 1015
3 <sup>ème</sup> adjoint	JAMPIERRE	Patrick	16,5 % de l'indice 1015
4 <sup>ème</sup> adjoint	BOILEAU	Béatrice	16,5 % de l'indice 1015
5 <sup>ème</sup> adjoint	LEMAITRE	Patrick	16,5 % de l'indice 1015
6 <sup>ème</sup> adjoint	VIAUD	Mickaël	16,5 % de l'indice 1016
1 <sup>er</sup> conseiller délégué	LECHEVALLIER	Sylvie	5,5 % de l'indice 1015

Le conseil municipal **approuve à la majorité les taux proposés** par :

**16 voix POUR** et

**6 ABSTENTIONS** (Mme RICOU (pouvoir de Mme RIVES-FAULQUES) -  
MM. DAVID (pouvoir de Mme PAJOT) – VILLA – GENDRE).

### **3 - CREATION D'UN 3<sup>ème</sup> BUREAU DE VOTE A COMPTER DE MARS 2015**

Vu la circulaire NOR/INT/A/07/00123C du 20 décembre 2007 relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct,

Vu l'article L62-2 du Code Électoral créé par la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

Le Conseil Municipal **décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015, un troisième bureau de vote** et de répartir les électeurs inscrits sur la liste électorale de la commune de DOLUS D'OLÉRON comme suit :

#### **Bureau 1 : Salle des Fêtes – Bureau centralisateur**

Électeurs domiciliés dans la portion du territoire de la Commune délimitée par :

- l'intersection de la Route Départementale N° 126 et de la Route Départementale N° 734 (rond-point de la zone d'activité commerciale) au Sud
- la Route Départementale N° 734 côté Est inclus en direction de Saint Pierre d'Oléron (côté des numéros impairs)

- la Route Départementale N° 126 côté Ouest inclus dite Route de Boyardville au Bourg et Rue de la Paix dans le village des Allards
- la commune de SAINT-PIERRE-D'OLERON au Nord

incluant les lieux-dits Le Bourg, La Guinalière, les Grissotières, La Morinière, Les Allards côté ouest.

### **Bureau 2 : Salle des Fêtes**

Électeurs domiciliés dans la portion du territoire de la Commune délimitée par :

- la Route Départementale N° 240 côté Nord inclus dite Route du Large à Vertbois
- la Route Départementale N° 126 côté Ouest inclus dite Route du Viaduc à Délidon
- la Route Départementale N° 734 côté Ouest inclus en direction de Saint Pierre d'Oléron (côté des numéros pairs)
- la commune de SAINT-PIERRE-D'OLERON au Nord

### **Bureau 3 : Foyer Louis Colin**

Électeurs domiciliés dans la portion du territoire de la Commune délimitée par :

- la commune de LE GRAND VILLAGE PLAGE au Sud
- la Route Départementale N° 240 côté sud inclus dite Route du Large à Vertbois
- la Route Départementale N° 126 côté Est inclus dite Route du Viaduc à Délidon, Route de Boyardville au Bourg, Rue de la Paix dans le Village des Allards
- la commune de SAINT-PIERRE-D'OLERON au Nord

incluant les lieux-dits Vertbois Sud, Le Riveau, Le Deu, Petit Deau, Grand Deau, La Parie, Les Bardières, Méré, La Berguerie, La Noue, La Cailletière, La Poltière, Les Allards côté Est.

## **4 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LUD'OLÉRON**

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'accorder à l'association LUD'OLÉRON une subvention de fonctionnement de 464,74 € pour l'année 2014.**

La dépense sera imputée à l'article 6574, de la section de Fonctionnement du Budget 2014.

## **5 - PROPOSITION DE MISE A LA LOCATION DE LA PATINOIRE EN DEHORS DE SON UTILISATION PAR LA COMMUNE**

Le Conseil Municipal **décide, à la majorité, d'approuver le principe d'offre de location de la patinoire synthétique et des rambardes de pourtour** à une commune du Pays Marennes Oléron pour la période des vacances scolaires d'hiver et **de fixer le montant de la location de cet équipement à 4 900 € par semaine**, comprenant le transport, le montage et le démontage de la structure par les services techniques municipaux,

**Par 17 voix POUR**

**Et 5 abstentions.** (Mme RICOU avec pouvoir de Mme RIVES-FAULQUES – M. DAVID avec pouvoir de Mme PAJOT – M. VILLA)

Les modalités administratives, techniques et financières seront précisées dans une convention à passer entre la Commune et la collectivité locataire.

## **6 - PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE FORMATION INITIALE POUR L'OBTENTION DU CERTIFICAT DE PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1 (PSC1) (AGENTS/ÉLUS)**

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'approuver la mise en œuvre**, dans un premier temps, **de deux sessions de formation initiale pour l'obtention du Certificat de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC 1)** par l'Union Départementale des Sapeurs-

Pompiers de Charente Maritime destinés aux élus et agents de la Commune et de **prendre en charge les frais de formation pour ces deux sessions pour un montant total de 1 100 €** (mille cents euros) pour l'initiation de 20 stagiaires.

Les crédits nécessaires sont prévus à l'article 6184 pour les agents et 6532 pour les élus, du budget 2014.

#### **7 - DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE SENTIER DES NAISSANCES**

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, d'approuver la reconduction de l'opération « Un enfant, un arbre : le sentier des naissances »** dans le cadre du dispositif de la « semaine régionale de l'arbre et de la haie » qui se déroulera en novembre 2014 **pour une dépense prévisionnelle globale d'un montant de 4 026,33 € HT soit 4 770,30 € TTC, et de solliciter une subvention représentant 80 % du coût hors taxes du projet auprès de la Région Poitou-Charentes.**

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document nécessaire à la constitution du dossier.

Les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits à la section Investissement du Budget Primitif de l'exercice 2014.

#### **8 - DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité de procéder aux virements de crédits suivants** sur le budget de l'exercice 2014, section Investissement :

<b><u>NOUVELLES DEPENSES</u></b>			<b><u>NOUVELLES RECETTES</u></b>		
<b>ART./CHAPITRE</b>	<b>NATURE</b>	<b>MONTANT</b>	<b>ART./CHAPITRE</b>	<b>NATURE</b>	<b>MONTANT</b>
<b><u>SECTION INVESTISSEMENT</u></b>					
204412/041	Subventions d'équipement en nature – Organismes publics	4 099,68 €	2111/041	Terrains nus	3 761,97 €
			2112/041	Terrains de voirie	337,71 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 099,68 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>4 099,68 €</b>

#### **9 - RENOUELEMENT C.A.E. DE MONSIEUR MONTIL ANDRE**

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité de prolonger le contrat de travail conclu dans le cadre d'une convention CUI-CAE** et arrivant à échéance le 30 septembre pour une durée de 12 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2015, à temps non complet (22/35ème) et d'**autoriser Monsieur le Maire à signer la convention** à intervenir.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 64168 du budget.

## **10 - RECRUTEMENT EN CONTRAT D'APPRENTISSAGE POUR UN BTS TOURISME**

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de surseoir à se prononcer sur la mise en œuvre d'un contrat d'apprentissage pour un BTS Tourisme** dans l'attente de l'obtention des dérogations en cours d'instruction.

## **11 - REVISION DES LIMITES ADMINISTRATIVES DU PORT DE LA BAUDISSION**

Considérant l'avis favorable du conseil portuaire du Port de La Baudission en date du 7 juillet 2014, le Conseil Municipal **décide d'approuver à l'unanimité, l'intégration du parking empierré situé en limite Sud de la concession du Port de La Baudission au Domaine Public Maritime et d'accepter la modification des limites administratives actuelles du périmètre de la concession du Port de La Baudission**

## **12 - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ASSISTANCE TECHNIQUE GENERALE AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE DES COMMUNES DE LA CHARENTE-MARITIME**

Le Conseil Municipal **décide à l'unanimité de reconduire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la convention d'assistance technique générale proposée par le Syndicat Mixte Départemental de la Voirie des Communes de la Charente-Maritime pour une durée de 4 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2018** portant sur les missions suivantes :

- assistance à la gestion patrimoniale
- assistance à l'élaboration des programmes d'investissement et d'entretien
- assistance à l'inscription au Programme d'Amélioration de la voirie subventionné par le Conseil Général de la Charente-Maritime

La rémunération annuelle pour ces missions de base est fixée forfaitairement à 0,90 € par habitant, soit un montant annuel de 2 866,50 €, revalorisé en fonction de la tarification votée annuellement par le Comité Syndical et de l'évolution de la population.

La convention prévoit également la réalisation de missions optionnelles, non incluses dans la rémunération forfaitaire et notamment, l'établissement du tableau de classement des voies communales.

Monsieur le Maire est autorisé à signer ladite convention.

## **13 - CONVENTION AVEC ORANGE DANS LE CADRE D'ÉTUDES PRÉALABLES AUX TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL**

Le Conseil Municipal **décide de surseoir jusqu'au prochain conseil municipal** à la conclusion de la convention à passer avec la Société ORANGE formalisant les conditions de réalisation de l'étude préalable à la réalisation travaux d'effacement coordonné des réseaux aériens de télécommunications et d'éclairage public de la Rue de La Paix, au village des Allards, par le Syndicat Départemental d'Électrification et d'Équipement Rural (S.D.E.E.R.) dans l'attente des propositions de la commission "Voirie" pour le budget 2015.

## **14 - APPROBATION BILAN ET COMPTE DE RESULTAT 2013 CONCERNANT LES 9 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX « LA COSSARDE »**

Le Conseil Municipal, en application de l'article 4.7 de la convention de garantie d'exploitation passée entre la Commune et la S.E.M.I.S., **décide à l'unanimité d'approuver le bilan et le compte de résultat présentés par la SEMIS** concernant l'opération de construction des 9 pavillons locatifs sociaux au lotissement « La Cossarde », à DOLUS D'OLÉRON, arrêtés au

31 décembre 2013 et laissant apparaître un excédent d'exploitation cumulé pour la Commune de 17 263,85 euros.

## **15 - POSITIONNEMENT DE LA COMMUNE CONCERNANT LE PROJET DES FILIERES DE LA MALCONCHE**

A la demande de la majorité des conseillers municipaux présents, un délai de réflexion supplémentaire est décidé pour finaliser le projet de texte à porter à la connaissance de Monsieur le Commissaire Enquêteur chargé de l'enquête sur le projet d'implantation des filières conchylicoles dans l'anse de la Malconche indiquant la position du conseil municipal de la commune de DOLUS D'OLÉRON.

Monsieur le Président propose que le Conseil Municipal se réunisse le 13 octobre 2014, à 20 heures, avec un ordre du jour spécialement consacré à ce dossier.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **• écrivain public**

Madame Nicole INSERGUET expose que la mise en place de l'écrivain public est effective. La mission a été confiée à une personne bénévole, Mme CHABOT Liliane, qui tiendra une permanence dans les locaux annexes à la mairie, tous les jeudis de 9 heures à 12 heures.

Son rôle consiste à aider toute personne à rédiger une lettre, remplir un imprimé, formaliser un curriculum vitaë...

### **• Octobre Rose**

La commune participe cette année à l'opération OCTOBRE ROSE initiée par l'association LUCIDE 17 pour sensibiliser le grand public au dépistage organisé du cancer du sein par la mise en place d'un ruban rose sur une colonne devant la mairie.

### **• commissions municipales**

Les dates des commissions municipales sont les suivantes :

- Affaires sociales : le 3 octobre à 17 h 30
- Voirie, Déplacement : le 7 octobre à 9 h 30
- Finances : le 6 octobre à 20 h 00
- Réunion technique préparatoire Comité des Fêtes : le 8 octobre à 19 h 00
- développement économique : le 9 octobre à 14 heures
- Education : le 14 octobre à 9 h 30
- Tourisme, agriculture, ostréiculture affaires maritimes et littoral : le 15 octobre à 18 h
- Animation, Culture, Associations : le 22 octobre à 17 h 30

**La séance est levée à 23 heures 15.**